



Concurrence d'un fonds de commerce vendu

Par **christel**, le **03/04/2012** à **17:45**

Bonjour,

Nous vendons notre fonds de commerce (librairie presse papeterie)au 1er juin à une personne qui souhaite le mettre ailleurs.

Nous devons donc nous charger de trouver un nouveau locataire pour nous succéder. (bail 3/6/9)

Cependant nous venons de recevoir une proposition de reprise de bail mais cette personne souhaite créer une librairie pure avec café et expo de peinture.

Est ce legal ? Pouvons nous être poursuivi pour " concurrence" alors que nous cédonc simplement le bail ?

Merci d'avance